

---

# Tout ' En 1

Jeunesse

École de la Récré, restauration scolaire, Service Municipal d'Accueil Périscolaire (SMAP), Accueil de loisirs du mercredi après-midi et EMS : Préparez la rentrée **2023-2024** de votre enfant **dès le 30 mai** avec le Tout'En 1.

## C'est pratique !

> Si votre enfant a été inscrit à une activité en 2022-2023, vous avez reçu au mois de mai, chez vous un dossier Tout'en1, avec une fiche de renseignements pré-remplie. Inutile de récupérer un dossier vierge.

> Si votre enfant n'a fréquenté aucune activité en 2022-2023, vous pouvez le télécharger via les liens ci-dessous.

## À noter :

Ce dossier unique d'inscription est valable pour l'année scolaire 2023-2024. La fiche de renseignements est obligatoire pour les inscriptions du Tout'En1, les ateliers socioculturels ainsi que pour les activités des vacances (accueils de loisirs et séjours automne et hiver 2023, printemps et été 2024).

## Modalités d'inscriptions

### En ligne

Inutile de vous déplacer. Avec le kiosque Famille, vous pouvez mettre à jour votre dossier administratif et inscrire votre enfant aux activités de votre choix.



**Rendez-vous sur <https://ici.clermont-ferrand.fr/>**

**pour mettre à jour le dossier administratif de votre enfant et pour l'inscrire aux activités de votre choix**

Vous trouverez les modalités dans "*Informations utiles*" puis "*Foire Aux Questions*".

### **Modifications en cours d'année**

Tout changement doit obligatoirement être signalé par écrit, au Guichet Unique enfance/familles : par mail à [enfance@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:enfance@ville-clermont-ferrand.fr),

ou par courrier déposé auprès des employés municipaux de l'école ou à :

**Hôtel de Ville**

**Guichet Unique Enfance/Familles**

**10, rue Philippe-Marcombes**

**63033 Clermont-Ferrand Cedex 1**

### **Modifications d'inscriptions**

Tous les changements d'inscriptions se font en ligne via le Portail Citoyen ou par le dépôt d'une fiche activités périscolaires. Les modifications seront prises en compte deux semaines après le dépôt de cette nouvelle fiche.

## Plannings de restauration scolaire

Si vous optez pour une inscription à la restauration scolaire avec un planning variable, vous devez saisir vos prévisionnels de repas directement sur votre espace famille, au plus tard 9 jours avant le premier jour de fréquentation, [en cliquant ici](#).

Vous pouvez aussi transmettre vos plannings au Guichet Unique soit par courrier ou mail, 15 jours au plus tard avant la date de fréquentation.

## Dates et lieux d'inscription

Les inscriptions pour l'année 2023-2024 se dérouleront **du mardi 30 mai au vendredi 30 juin**.

### **Pour les inscriptions en cours d'année scolaire :**

Le dossier d'inscription doit être remis à votre interlocuteur habituel à l'école de votre enfant ou adressé à :

**Hôtel de Ville**

**Guichet Unique**

**10, rue Philippe Marcombes**

**63033 - Clermont-Ferrand Cedex1**

Pour plus de précisions :

Contactez le Guichet Unique Enfance/Familles au 04 73 42 32 33 ou [enfance@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:enfance@ville-clermont-ferrand.fr)

Pour toutes questions et demandes d'informations, vous pouvez contacter le Guichet unique Enfance – Famille à tout moment sur notre portail citoyen [Ici](#)

Cliquez sur l'image pour consulter le dossier

TOUT'EN 1 de l'année scolaire 2023/2024

